



- NON À LA RÉPRESSION SYNDICALE - SOUS-TRAITANTS DU NUCLÉAIRE SOUTIEN À GILLES REYNAUD

- 17 mars 2021 -

Conseil des Prud'Hommes de Nanterre, le 17 mars 2021

ÉDITO...

Mercredi 17 mars, se tenait au **Conseil des Prud'Hommes de Nanterre**, l'audience du procès qui oppose **Gilles Reynaud**, président-fondateur de Ma Zone Contrôlée et militant SUD-ÉNERGIE à son employeur **ORANO/AREVA**.

En cause ? Son travail syndical et militant, pour dénoncer les mauvaises conditions de travail des sous-traitants du nucléaire, qui, en 30 ans, sont passés de 20% à 80% des opérations de maintenance et d'entretien dans les centrales nucléaires françaises, et avec ça, subissent 80% des accidents du travail, et prennent 80% des doses, le tout hors statut des IEG, évidemment, austérité de nos patrons banquiers oblige !

Menacé de licenciement, Gilles a été mis à pied au lendemain de son audience parlementaire par son employeur, et risque le licenciement. Il a obtenu en un temps record le **soutien de syndicats, de partis politiques et associations** :



Mathilde Panot (LFI), l'inspecteur du travail Anthony Smith, Bertrand Montfort (CGT du CEA), Yvon Laurent (Ma Zone Contrôlée), Jérôme Schmitt (SUD-Énergie), Alexis Martin (EELV Nanterre), plusieurs communistes de la ville, et Cécile Rimboud (la Gauche Révolutionnaire), ainsi que des salarié-e-s de divers secteurs lui ont manifesté leur soutien fort...

=> le **combat contre la répression syndicale**, et pour le respect du droit syndical,

=> la **défense des lanceurs d'alerte**,

=> et la **lutte pour la liberté d'expression**.

sont tout sauf des luttes autocentrées : quand on musèle les défenseurs des salarié-e-s, c'est notre démocratie qui vacille ! Et en ces temps de ploutocratie, tous les contre-pouvoirs doivent être défendus bec et ongle !

PhA



FAITS REPROCHÉS À GILLES...

- « **manque de loyauté** » envers son employeur ;
- utilisation abusive de « **nucléaire low cost** » pour qualifier les conditions de travail des sous-traitants du nucléaire ;
- « **usage abusif de la liberté d'expression** »...

Derrière ces reproches qui doivent mobiliser tou-te-s les militant-e-s, syndicalistes, et même l'ensemble des salarié-e-s, son employeur n'hésite pas à remonter loin dans le temps, lui reprochant des faits ressemblant de très près à l'affaire de Laura Pfeiffer, cette inspectrice du travail démolie par la multinationale Téral :

- « **publication d'une photo du Générateur de Vapeur de Paluel** » de près de 500 tonnes tombé sur la dalle de protection d'un réacteur sur les réseaux sociaux ;
- « **divulgaration d'un rapport d'enquête CHSCT** » faisant le lien entre les conditions de travail des nomades du nucléaire et la sûreté nucléaire ;
- « **soutien de salarié licencié** » pour inaptitude, suite au développement d'un cancer, sans doute lié à son exposition aux radiations ;

Et derrière tout ça, en filigrane...

- sa « **participation à une audition parlementaire** », en mai 2018, quand Gilles avait été convoqué par Barbara Pompili, encore députée à l'époque, rapporteure de la commission d'enquête, et devenue ministre de tutelle de Gilles depuis.

TOUTE LA PRESSE EN PARLE...

Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi

Nucléaire : silence dans les rangs !

PEU-ON TRAVAILLER chez Orano, le géant des combustibles et des déchets nucléaires, et critiquer la filière atomique – en particulier les conditions de travail des sous-traitants ? Telle était, ce 17 mars, la question posée devant les prud'hommes de Nanterre. Salarié de l'usine du Tricastin et fondateur de l'association Ma zone contrôlée, Gilles Reynaud y contestait une sanction – légère mais pas innocente – infligée par son employeur.

Orano DS, qui, en juillet 2018, l'a mis à pied pendant cinq jours, lui reprochait un dénigrement systématique de la société, de ses clients et, plus largement, de la filière nucléaire. Il est vrai que le syndicaliste a traité certains de « négriers » ou de « maquignons ». Aimable !

Autre grief d'Orano : cet employé retors a fait de la pub à un rapport (consultable sur Internet) pointant les risques psychosociaux susceptibles de se manifester après la fusion-absorption de trois filiales au sein du groupe.

L'ultime atome de Pompili

Pour Cyril Cambon, l'avocat de Gilles Reynaud, la date de cette sanction n'est pas fortuite : deux mois plus tôt, son client avait témoigné devant la commission d'enquête parlementaire pour l'amélioration de la sûreté et la sécurité des installations nucléaires.

Il avait, notamment, réclamé une convention collective spécifique pour les sous-traitants du nucléaire.

abonnés aux tâches ingrates et dangereuses. Proposition retenue par la rapporteure de ladite commission, une certaine... Barbara Pompili.

Dans un mail adressé à Reynaud, elle y dressait cet inquiétant constat : « EDF mène une campagne de décrédibilisation du travail de la commission d'enquête (...), même chose pour les autres exploitants. Vous pouvez compter sur moi pour tout faire pour que ce rapport ne soit pas enterré. » Las ! ce statut, dont les industriels de l'atome ne veulent pas entendre parler, est resté lettre morte.

Ah, si seulement Barbara Pompili avait été nommée ministre de l'Écologie...

J. C.

basta! 10 ANS
Radicalement indépendant

DÉCRYPTER | RÉSISTER | INVENTER | DÉBATTRE | CHRONIQUES | DOSSIERS

Accueil > ça bouge ! > Sous-traitant dans le nucléaire, il est menacé de sanction pour avoir lancé (...)

CA BOUGE | TRANSPARENCE

Sous-traitant dans le nucléaire, il est menacé de sanction pour avoir lancé l'alerte

PAR COLLECTIF 16 MARS 2021

CHARLIE HEBDO.fr

CONSULTER LE JOURNAL

Politique International Société Écologie Économie Sciences Culture Religions

ÉCOLOGIE

Le nucléaire low cost en procès aux prud'hommes

NATACHA DEVANDA • MIS EN LIGNE LE 17 MARS 2021

A-t-on le droit d'alerter sur les conditions de travail des forçats du nucléaire quand on y travaille soi-même ? Oui, revendique Gilles Reynaud, technicien du nucléaire et président de l'association Ma zone contrôlée. Non, estime Orano, qui a mis à pied ce salarié. Le procès qui se tient mercredi 17 mars est aussi l'occasion de mettre en débat les risques de la sous-traitance dans le nucléaire.

L'Humanité

LA FÊTE DE L'HUMANITÉ

POLITIQUE SOCIÉTÉ SOCIAL-ÉCO MONDE MÉDIAS CULTURE SPORTS PLANÈTE EN DÉBAT VOS DROITS VIDÉOS

Gilles Reynaud, puni pour avoir dénoncé le "nucléaire low cost"

Mercredi 17 Mars 2021, Lucie Lequer

Ce chef de chantier critique Orano pour ses conditions de travail.

Audiotionné par l'Assemblée nationale sur la sûreté des installations nucléaires, le travailleur sous-traitant Gilles Reynaud a été sanctionné par son employeur. Nous relayons l'appel à rassemblement devant le tribunal de Nanterre ce 17 mars.

Gilles Reynaud est auditionné à l'Assemblée nationale par la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires. L'article 17 novembre 1958 relatif au fonctionnement des assemblées nucléaires a été appliqué à la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

MEDIAPART

VEN. 19 MARS 2021 - ÉDITION DE LA MI-JOURNÉE

LE JOURNAL LE STUDIO LE CLUB DEPUIS 48 HEURES LES BLOGS LES ÉDITIONS

Sûreté nucléaire low-cost: le premier qui dit la vérité, il faut le licencier

14 MARS 2021 | PAR JEAN GANZHOORN | BLOG : LE BLOG DE JEAN GANZHOORN

Ce 17 mars, passe Gilles Reynaud au Prud'homme, pour déloyauté contre son employeur Orano (ancien nom : Areva). Gilles Reynaud est un lanceur d'alerte, il travaille dans la sûreté nucléaire et il anime le site et l'organisation Ma Zone Contrôlée. Le premier qui dit la vérité, il faut le licencier

IL NE FAUT PAS CONFONDRE VOL D'AFFAIRES ET ARNAQUE DANS LE BUSINESS.

LA SPÉCIALISATION, MON CHER MONSIEUR, IL N'Y A QUE ÇA DE VOU. CE N'EST PAS EN SEULEMENT SUR UN SEUL TYPE DE PRODUIT QU'ON PEUT ÉTABLIR DES REPUTATIONS AUCOURD'HUI.

EESH, OUI.

MÊME ÊTE.

UN EXEMPLE: LA DEMANDE DEVIENDRAIT DE 100 MILLIONS DE SOUBLES, AU COURS DE LA PRODUCTION, MES TECHNICIENS ONT CÉLÉBRÉ, APRÈS UN TRAVAIL DE 12 HEURES, A BÉKIN J'AI UN RENDEMENT AVEC LE MINISTRE DU COMMERCE.

MÊME ÊTE.

J'AI DES USINES EN URUGUAY AUX PHILIPPINES AU BURUNDI, DES BUREAUX D'ÉTUDE EN ALLEMAGNE EN SUISSE ET AUX SAHARAIS. TOUT ÇA Y PARCE QUE JE ME SUIS SPÉCIALI-SÉ.

AH, VRAIEMENT?

TENS TENS, CASI SEMPRE DE PRODUIT FABRIQUÉ-VOLÉ.

LA CHÈVREILLE QU'ON FAIT DE TOUTE L'INDUSTRIE MODERNE LE BOULON.

Le Monde

ACTUALITÉS ÉCONOMIE OPINIONS CULTURE M LE MAG SERVICES

Nucléaire : accusé de trop parler, un salarié d'Orano mis à pied

Gilles Reynaud, employé par le groupe nucléaire, a été sanctionné par sa hiérarchie pour avoir contesté les conditions de travail de l'entreprise.

Par Francine Azziçovici

Publiée le 18 février 2020 à 14h08 - Mis à jour le 18 février 2020 à 17h01 - Lecture 2 min.

Etre salarié dans l'industrie nucléaire et en critiquer publiquement les conditions de travail, est-ce compatible ? Il semblerait que non pour Orano (ex-Areva). Même si le groupe souligne qu'il « reste attaché au respect de la liberté d'expression », il affirme qu'il ne doit pas y avoir « d'abus ».

En raison de ses prises de position sur les conditions de travail, une mise à pied de cinq jours a sanctionné, par un courrier daté du 5 juillet 2018, Gilles Reynaud, chef de chantier chez Orano Tricastin (Drôme), et syndicaliste de Sud Énergie (non représentatif). M. Reynaud contestera cette sanction le 29 avril devant le conseil des prud'hommes de Nanterre.

ARTICLE 4 DU STATUT DES IEG...

« Les emplois, fonctions ou postes de services et exploitations doivent être **intégralement assurés par des agents statutaires** ».

Nos patrons voyous ne sont pas à un piétinement des textes applicables près. Cet article 4 est censé protéger tous les emplois pérennes du secteur. Mais EDF n'en a que faire, et :

=> développe ses filières d'avenir, notamment dans les énergies renouvelables non pilotables que sont l'éolien et le solaire dans des filiales low cost hors statut, rattachée à la convention collective SYNTEC, low cost elle aussi...

=> sous-traite à tour de bras le ménage, l'accueil, la logistique, le gardiennage, le secrétariat parfois, l'informatique, et aveuglée par sa politique d'austérité, ponctuellement, tous les coeurs de métiers les uns après les autres, avec, en tête, la maintenance des centrales nucléaires, et donc la sûreté nucléaire !

=> se débarrasse progressivement, lentement mais sûrement, des ouvriers (agents d'exécution) et des techniciens (agents de maîtrise), dont les effectifs et la part dans l'entreprise fondent comme neige au soleil... remplacés par des chargés d'affaire qui suivent les contrats de sous-traitance. Et on démarre depuis plus d'une décennie une période dangeureuse, où celles et ceux chargés du suivi des sous-traitants n'ont désormais plus l'expérience des métiers qu'ils sont censés encadrer et accompagner.

Attention, danger !

La lutte de Gilles Reynaud est exemplaire. Nous ne devons pas laisser ses employeurs le museler. Il en va de la sécurité de l'ensemble de la population.

Nos patrons voyous ne s'arrêteront que là où on les arrêtera !

Dans ce tract...

- => j'ai **employé 3 fois l'expression « low cost »**...
 - => j'ai **manqué de loyauté envers mon patron**...
 - => j'ai à mon tour **publié la photo du GV de Paluel**...
 - => j'ai **soutenu un salarié**, non pas encore licencié, mais sanctionné, et menacé de licenciement...
 - => j'ai sans doute **abusé de la liberté d'expression** ?
- Ah bon ? Je croyais que la liberté d'expression ne s'usait que si l'on ne s'en servait pas !?

Et par le passé...

- => j'ai **participé, le 16 mai 2018, à une audition par la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale**, pour présenter avec cinq expert-e-s d'EDF Hydro et de la R&D de Saclay d'EDF l'absurdité de la mise en concurrence annoncée des concessions des barrages hydroélectriques...
- => j'ai **participé, le 30 janvier 2020, à une audition par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale**, avec l'expert hydro-climato du Groupe EDF, pour dresser un tableau inquiétant des conflits d'usages en situation de pénurie d'eau.

Emmanuel MACRON :

« Il faudra nous rappeler aussi que notre pays tient entier sur **des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal...**

Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».

le 13 avril 2020

Ça démarre quand, monsieur le Président, cette prise de conscience, suivie de faits, je veux dire ? Cette belle phrase, vous l'avez prononcée il y a bientôt un an, et toujours rien en vue ! Le jour où vous avez mentionné aussi "les Jours Heureux", le programme du Conseil National de la Résistance, qui entraîna notamment la naissance d'EDF, un EDF que vous prévoyez de détruire dans les mois qui viennent, avec l'aide du colosse Hercule...
Au secours !

Est-ce que **cela fait de moi un salarié licenciable ?**



Je croyais que c'était ça, pourtant, être au quotidien un-e syndicaliste modeste, mais motivé-e, au plus près du terrain, nécessaire contre-pouvoir d'un patronat plus que jamais décomplexé, hors-la-loi, et dangeureux !
Nous tou-te-s, syndicalistes, militant-e-s, lanceur-se-s d'alerte, nous sommes des Gilles Reynaud potentiel-le-s...
Je soutiens Gilles dans son combat !

Ph. ANDRÉ

LA DÉMOCRATIE EN PÉRIL...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Commission d'enquête sur la sûreté
Et la sécurité des installations nucléaires

Paris, le 19 septembre 2018

Monsieur Gilles Reynaud,

La commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires a pris connaissance de la sanction qui vous a été infligée, le 5 juillet dernier, par votre employeur, la société Orano, qui vous reproche d'avoir tenu des propos dénigrant l'entreprise pour laquelle vous travaillez.

Sans vouloir interférer dans ce litige qui vous oppose à votre employeur, nous vous rappelons que vous ne pouvez être sanctionné pour le témoignage que vous avez apporté à la Commission d'enquête, le 17 mai 2018. En effet, l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 dispose que « Toute personne dont la commission d'enquête a jugé l'audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée (...). La personne qui ne comparait pas ou refuse de déposer ou de prêter serment devant une commission d'enquête est passible d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 7 500 euros d'amende ». Vous n'aviez donc pas la possibilité de vous soustraire à la convocation qui vous a été adressée.

Comme, par ailleurs, les personnes auditionnées sont tenues de prêter serment, les propos que vous avez prononcés ne peuvent vous être reprochés, sauf à prouver que vous auriez sciemment menti devant la commission d'enquête.

Nous espérons donc que le différend qui vous oppose à votre employeur n'est pas lié à votre témoignage, d'autant que le rapport que nous avons publié est assez critique à l'égard de la sous-traitance dans l'industrie nucléaire. La date de la sanction, le jour même de la publication du rapport de la commission d'enquête, ne manque pas de nous interroger.

Je vous prie d'agréer, monsieur Gilles Reynaud, l'expression de notre considération distinguée.

La rapporteure Barbara POMPILI

Le Président Paul CHRISTOPHE

Gilles Reynaud est auditionné par Barbara Pompili et par l'ensemble de la Commission d'Enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires à l'Assemblée Nationale le 17 mai 2018.

Le rapport parlementaire est enregistré le 28 juin 2018. Il est publié le 4 juillet 2018, et **mis en ligne le 5 juillet 2018 à 6h40...** comme précisé sur le site de l'Assemblée Nationale :

Rapport d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires n° 1122

Tome I (Rapport) (mis en ligne le 5 juillet à 6 h 40)

Tome II (Comptes rendus des auditions) (mis en ligne le 5 juillet à 6 h 40)

Gilles a été sanctionné par ORANO le 5 juillet ! Le jour de la mise en ligne du rapport parlementaire.

Hasard ou coïncidence ?

Le travail des parlementaires serait donc lui aussi remis en question si d'aventure le CPH donnait raison à Orano...

Le délibéré est fixé pour le 16 juin 2021. SUD suivra de près...

Sinon, comment espérer que des salarié-e-s de Philip Morris puissent alerter des député-e-s sur les dangers de la nicotine ? Ceux de Volkswagen sur les essais truqués d'émissions de CO₂ de leurs véhicules ? Ceux d'EDF sur les dangers d'Hercule ? Que ça plaise ou non aux multinationales, ensemble, député-e-s et citoyen-ne-s doivent pouvoir travailler à l'établissement de la vérité !

LES PRÉCONISATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

IV. CONTRÔLER LA SOUS-TRAITANCE ET PROTÉGER SES SALARIÉS

12. Définir, par le biais d'une convention collective, un statut commun à l'ensemble des salariés des entreprises sous-traitantes travaillant dans le domaine nucléaire et opérant en zone contrôlée. Préciser dans tout contrat de sous-traitance les obligations de chaque salarié des entreprises prestataires en cas d'accident, quel qu'en soit le niveau.
13. Permettre aux sous-traitants de consulter les médecins du travail de l'entreprise exploitante en mettant en place une plateforme unique de suivi des travailleurs du nucléaire. Remettre la périodicité des visites médicales tous les 6 mois pour les salariés de catégorie A (ceux susceptibles de recevoir une dose supérieure à 6 mSv par an) et tous les ans pour les salariés de catégorie B (les autres).
14. Demander à l'ASN de faire preuve de la plus grande vigilance et de faire respecter de la manière la plus rigoureuse possible le décret de 2016 relatif à la sous-traitance : un contrat entre une maison mère et sa filiale doit être considéré comme un niveau de sous-traitance ; un contrat entre deux entreprises appartenant à un même GMES (Groupement momentané économique et solidaire) doit également être considéré comme un niveau de sous-traitance.
15. Favoriser la réintégration des compétences au sein des entreprises exploitantes afin de contenir le niveau de sous-traitance et de ce fait de mieux maîtriser la conduite des sites.

En lisant ces préconisations, on comprend mieux les raisons de la colère d'ORANO et d'EDF !



RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires

Président
M. PAUL CHRISTOPHE
Rapporteure
MME BARBARA POMPILI

PORTFOLIO...



Mathilde Panot (LFI)



au tribunal...



Jérôme Schmitt (SUD)



Catherine Sceaux (PCF) Nanterre



Cécile Rimboud (GR)



le GV de Paluel, 500 t effondrées sur la dalle...



Gilles Reynaud (MZC)



à Pierrelatte, le vent arrache le bardage, chantier confié à des travailleurs détachés



Bertrand Montfort (CGT du CEA)



Emilie Marche (LFI) région AURA

Alexis Martin (EELV) Nanterre



Yvon Laurent (MZC)